

MAIRIE DE REYRIEUX
Madame le Maire
105 Grande Rue
01600 REYRIEUX

Trévoux, le 13 septembre 2024.

N/Réf : MP/SLa/GS/2024-1269

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de REYRIEUX

Affaire suivie par : Guillaume SOURNAC
Responsable des mobilités durables et de l'aménagement.

Madame le Maire,

Je fais suite à votre courrier reçu le 26 août 2024, notifiant le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune. Vous avez sollicité l'avis de la CCDSV et je souhaite vous faire part des remarques suivantes.

Environnement

Il semble que cette modification prévoit une réduction du coefficient de pleine terre. Nous souhaitons attirer votre attention, si nécessaire, sur l'impact en termes d'artificialisation des sols, qui est un sujet dans le cadre du PCAET et à plus large échelle de la loi climat et résilience.

GEMAPI

Dans le cœur de village, la Talançonne est aujourd'hui soit chenalisée, soit busée et enterrée. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau oblige que les cours d'eau du territoire Dombes Saône Vallée atteignent un bon état écologique à échéance 2027. L'atteinte du bon état écologique se matérialise grâce en l'occurrence à une bonne qualité morphologique des cours d'eau (rivière accueillante pour la vie aquatique). Sur le schéma d'aménagement propre aux espaces publics, la valorisation écologique de la Talançonne ne semble pas prise en compte. Laisser le cours d'eau en l'état reviendrait donc à le maintenir peu fonctionnel écologiquement parlant et non adapté aux effets du changement climatique.

A noter que le cœur de village représente un point de blocage important de la trame bleue entre les sources de la Talançonne (lieu-dit des Creuses) et sa partie aval en direction de la Saône (lieu-dit du Bret).

Mobilité

Concernant la gestion du stationnement vélo et comme le préconise le Schéma Directeur des Modes Actifs approuvé par la CCDSV, des places de stationnement sécurisées pourraient être prévues dans le centre du village.

Je vous remercie d'intégrer ces éléments au mieux dans votre projet de modification de droit commun du PLU qui sous ces réserves recueille un avis favorable de la CCDSV.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Marc PECHOUX,
Président de la CCDSV

